

LA NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL : OBJECTIFS ET PRINCIPAUX ENJEUX

par Anne-Marie **VANELLE**

Académie Vétérinaire de France

La commission européenne a entrepris une révision complète de la législation sur le bien-être animal qui doit être présentée d'ici la fin 2023. Cette révision, qui recouvre de nombreux enjeux, est attendue avec vigilance, voire inquiétude, par les parties prenantes que sont les professionnels de l'élevage, les États membres et les ONG.

Pour bien comprendre ces enjeux, il est utile de se rappeler que, de par les traités européens successifs, le bien-être animal n'est pas une politique publique en tant que telle. Sa législation s'inscrit parmi les conditions que les États membres doivent respecter lorsqu'ils mettent en œuvre d'autres politiques, au premier rang desquelles la politique publique de l'agriculture. Un contexte nouveau a été défini par le Pacte vert adopté en 2019 et par la stratégie « De la ferme à la table » adoptée en 2020, qui s'appliquent désormais à la politique agricole commune. Ces deux textes placent le bien-être animal comme étant partie intégrante de l'objectif de durabilité de l'alimentation.

La législation actuelle sur le bien-être animal, constituée de deux règlements et cinq directives, a été l'objet de nombreuses critiques ces dernières années, de la part à la fois des instances européennes, des États membres et des O.N.G. Lui sont notamment reprochées son incomplétude, son imprécision et sa difficulté d'application dans les États membres.

La Commission européenne doit à présent élaborer une nouvelle législation qui tienne compte des récentes données scientifiques fournies par l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), tout en ménageant un équilibre délicat entre les positions du Parlement et du Conseil.

Les ONG, très présentes, ont des attentes précises s'appuyant sur des consultations citoyennes en particulier sur la fin des cages, l'arrêt des exportations d'animaux vivants par voie maritime, la fin de la mise à mort des poussins mâles, l'arrêt des mutilations pratiquées sur les porcs et les volailles.

L'EFSA a rendu huit avis scientifiques à ce jour : cinq sur le transport, un sur l'élevage de porcs, un sur l'élevage de poulets et un sur l'élevage des poules pondeuses. Ces avis recommandent en particulier la fin de l'utilisation des cages (truies gestantes et en lactation, poulets, poules pondeuses) et des mutilations d'animaux, ainsi que la réduction des densités en élevage (exemple de limite à 11 kg/m² pour les poulets de chair), l'élevage sur litière et la prise en compte des comportements propres à l'espèce.

Les enjeux de la législation sur le bien-être animal portent à la fois sur l'éthique, l'économie des filières d'élevage, l'environnement, les attentes sociologiques, la place des sciences et la qualité réglementaire. Les choix politiques auront un rôle prégnant dans les étapes de

BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS L'UNION EUROPÉENNE
Séance du 8 mars 2023

négociation de cette future législation qui doit s'insérer dans les objectifs du Pacte vert et de la Stratégie « De la ferme à la table ».